# Elle arrive le 1<sup>er</sup> mars : mettez à jour votre adresse courriel pour l'authentification multifacteur



À la Canada Vie, nous prenons très au sérieux la protection des données de millions de Canadiens. Il s'agit d'un investissement et d'un effort que vous ne voyez pas toujours, car cela se produit en coulisses, mais vous remarquerez parfois une amélioration de la sécurité dans les sites Web que vous utilisez pour gérer votre régime collectif de la Canada Vie.

Le 1<sup>er</sup> mars marque le début du Mois de la prévention de la fraude. C'est également le jour où nous renforcerons l'accès à GroupNet au moyen de l'authentification multifacteur.

### Qu'est-ce que l'authentification multifacteur?

Il s'agit d'un processus de sécurité qui exige que les utilisateurs fournissent plus d'une preuve, ou « facteur », pour confirmer leur identité avant de pouvoir accéder à un système ou à un service. Cette mesure est une protection contre les menaces informatiques comme l'hameçonnage, les mots de passe devinés et l'usurpation d'identité.

# Ce que vous devez faire maintenant, avant l'entrée en vigueur de l'authentification multifacteur

- D'ici le 10 février : Chaque personne utilisant GroupNet devra avoir son propre compte. Si des membres de votre équipe n'ont pas encore leur propre nom d'utilisateur et mot de passe pour GroupNet, communiquez avec votre représentant en produits collectifs de la Canada Vie pour qu'un nouvel utilisateur soit créé. La création d'un nouvel utilisateur peut prendre jusqu'à dix jours ouvrables; par conséquent, entamez le processus maintenant.
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> mars: <u>Ouvrez une session dans votre compte GroupNet</u> et vérifiez l'exactitude de votre adresse courriel. C'est important parce que lorsque l'authentification multifacteur sera en vigueur, vous devrez accéder au compte courriel lié à votre compte GroupNet pour récupérer les mots de passe à usage unique.

#### Comment cela fonctionnera-t-il?

Une fois que l'authentification multifacteur sera en vigueur, vous devrez :

- 1. Entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
- 2. Récupérer le mot de passe à usage unique envoyé dans votre compte courriel.
- 3. Entrer le mot de passe à usage unique dans GroupNet pour ouvrir une session.

# Est-ce que « à usage unique » veut dire que vous n'aurez à le faire qu'une seule fois?

Non, « à usage unique » signifie que le mot de passe ne peut être utilisé qu'une seule fois. Vous devrez entrer le mot de passe à usage unique pour confirmer votre identité sur l'appareil pour une période de sept jours civils. Si vous ouvrez une session sur un autre appareil, vous recevrez un autre mot de passe à usage unique. Après sept jours, vous devrez confirmer votre identité avec un nouveau mot de passe à usage unique.

## Des questions?

Communiquez avec votre représentant en produits collectifs de la Canada Vie.